



OBJET : Vote des commissions permanentes

L'an deux mille seize, le 09 avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du centre-ouest se sont réunis à la salle des délibérations de la commune de Tsingoni après convocation envoyée le 29 mars 2016, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine, Président,

Membres en exercice : 38

Étaient présents (29): Étaient présents : M. ABDALLAH Saïd, M. ABDOU Mikidachi, Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme AHMED Fatima, M. ALI-MALLOU Assani, M. ANTOYISSA Zainoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. ATTOUMANI Harouna, Mme BAMANA Anchya, Mme DOUKAINI Kamaria Ben, M. HAIDAR Mohamed El Amin, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAMIDOU Mohamed Ali, M. HAROUNA Zaidani, Mme HOULAME Aida, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, M. MADI Saïd, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MAHADI Salima, M. MAHAMOUD HadhurinaSoufiani, Mme MAHAMOUDOU Laouia, M. MATTOIR Abdullah, M. MIKIDADI Madihali, M. MROIVILI Mohamed Moindjie, Laila, M. SAID Mohamed Barrabe, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. YOUSSEOUFOU Soulaïmana, Mme ALI Fatima (ancien vocable SAINDOU MDOIHOMA Fatima),

Étaient représentées (2):

- M. AHMED-COMBO Ali qui donne pouvoir à M. MADI Saïd ;
- M. ABDALLAH Saïd qui donne pouvoir à M. YOUSSEOUFOU Soulaïmana.

Étaient absents (7): Mme ABDOU-MADI Sandati, M. ANTOINE Ibrahim Salam, Mme BACAR InchatilSoilihi, Mme CHANFI Dahabia, Mme MASSIALA Sadanati, Mme MROIVILI Amina Moilim, et Mme MVOULANAép AHAMADA Chakila.

Monsieur MADI Saïd a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil de la Communauté de Communes du Centre-Ouest,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'organe délibérant peut former, pour l'exercice d'une ou de plusieurs compétences, des commissions chargées d'étudier et de préparer des décisions (art. L 2121-22).

Considérant qu'il détermine le nombre, la composition et le fonctionnement de ces commissions de travail.

Considérant que les commissions peuvent être permanentes (pour l'ensemble du mandat) ou temporaires (limitées à l'étude d'un seul dossier).

Considérant que l'élection des membres doit se faire au scrutin secret. Toutefois, l'organe délibérant peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder de cette manière pour les nominations ou représentations (art. L 2121-21).

Considérant que lorsqu'un EPCI à fiscalité propre forme une commission, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine (art. L 5211-40-1).

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

1°) Décide de créer huit commissions permanentes dont voici la liste :

- a. Commission d'aménagement
- b. Commission Foncier et urbanisme
- c. Commission Culture, Sport, Aménagement et Enseignement
- d. Commission Environnement et Cadre de vie
- e. Commission Développement Economique et Tourisme
- f. Commission Politique de la Ville et Logement
- g. Commission des Finances
- h. Commission Organisation administrative

2°) Définit les attributions desdites commissions comme suit :

1. Commission d'aménagement:

- Définition des critères de la voirie d'intérêt communautaire
- Conception des ouvrages de la voirie d'intérêt communautaire
- Règles de circulation et plan de déplacement
- Signalisation horizontale et verticale de la voirie d'intérêt communautaire
- Embellissement
- Eclairage
- Eau et assainissement (*compétence transférée au 01/01/2020*)

2. Commission Foncier et urbanisme :

- Acquisitions ou cessions de terrains dans le cadre de l'exercice des compétences de la Communauté à l'exception de celles concernant le développement économique
- Exercice du droit de préemption urbain au nom de la Communauté.
- Valorisation, promotion et entretien des vestiges historiques
- Etudes, réalisations et suivi :
 - des documents d'urbanisme : Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
 - Schémas de secteur,

- Zones d'aménagement concerté,
- Zones d'aménagement différé.
- Gestion des autorisations d'urbanisme et des droits de préemption.

3. Commission Culture, Aménagement, Sport et Enseignement :

Création, gestion et entretien des infrastructures culturelles, sportives, de loisirs et d'équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire et des services dédiés à la petite enfance (enfants âgés de 0 à 3 ans) d'intérêt communautaire.

4. Commission Environnement et Cadre de vie :

- Politique d'organisation de la collecte et du traitement des déchets
- Programmation des investissements en infrastructures de collecte et
- Commande des bacs et des bennes à ordures
- Entretien des équipements
- Campagnes d'information et de sensibilisation pour agir dans les comportements des ménages
- Actions de préservation de l'environnement et de restauration écologique ; création, aménagement, et entretien des circuits de randonnées pédestres, équestres et VTT d'intérêt communautaire.
- Mise à jour des plans PCS, PPRN, ORSEC, etc.
- Prévention des risques naturels majeurs (inondation, séisme, tempête, cyclone, tsunami, orage, etc.
- Organisation des secours
- Déploiement et coordination des moyens logistiques
- Constitution et formation des équipes d'intervention spécialisées
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

5. Commission Développement Economique et Tourisme :

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, portuaire ou aéroportuaire ;
- Aides directes ou indirectes aux activités économiques, dans la limite des dispositions prévues par la loi ;
- Syndicat d'initiative ou office de tourisme ;
- Opérations touristiques ;
- Politique locale de commerce et soutien aux actions d'intérêt communautaire.
- Syndicat d'initiative ou office de tourisme ;
- Opérations touristiques ;

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité artisanale ou touristique ;
- Création et entretien des circuits touristiques.

6. Commission Politique de la Ville et Logement :

- Diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programme d'action définis dans le contrat de ville.
- Mise en place d'un service habitat pour inciter à la création ou à la réhabilitation de logements ou d'habitations ; opération d'intérêt communautaire en faveur de l'habitat collectif pour l'accueil des personnes âgées ; mise en place de services à la personne d'intérêt communautaire.

7. Commission des Finances :

- Préparation, exécution du budget et gestion des comptes (tous documents comptables, engagements, mandatements, titres de recettes...)
- Stratégie financière de la CCCO
- Gestion de la dette et trésorerie
- Procédure de passation et gestion des marchés publics
- Gestion du patrimoine de la collectivité
- Gestion des assurances
- Gestion des subventions et des partenariats financiers accordés à la CCCO dans un cadre contractuel et de ceux attribués par la CCCO à des organes extérieurs ou à des particuliers.
- Elaboration du Programme Pluriannuel d'Investissement ou du Pacte financier

8. Commission Organisation administrative :

- Politique de mutualisation d'action, d'une mission, des moyens (mise à disposition de service ou d'équipement au service des autres par voie de conventionnement), de service commun ou de transfert de compétence(s) vers un autre EPCI.
- Elaboration d'un schéma de mutualisation
- Allocation et optimisation de ressources fiscales, financières, matérielles et humaines
- Mesure de l'activité des différentes directions
- Gestion du personnel :
 - Déroulement de carrière du personnel
 - Gestion administrative du personnel

- Régime indemnitaire du personnel et gratification des stagiaires
- Evaluation et notation du personnel
- Formation du personnel
- Politique de recrutement
- Acquisitions de matériels et logiciels
- Engagements d'études et de projets de développement informatique.
- Système d'information géographique (SIG)
- Entretien parc informatique des communes-membres

3°) Décide de ne pas élire les membres de commissions au scrutin secret conformément à aux dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

4°) Décide de désigner les membres de chaque commission par liste dont voici la composition des huit commissions :

1. Commission d'aménagement MaanrifalIBRAHIMA SAID(Mtsangamouji) Dahalane Patrick HAMADA (Ouangani) Ibrahim, Salam ANTOINE (Sada) Attoumani HAROUNA (Ouangani) Madihal MIKIDADI (Tsingoni) MohamadiMoindjié MROIVILI (Tsingoni) Mikidachi ABDOU (Tsingoni) Soulaïmana YOUSSEUFFOU (Sada) HadhurinaSoufiani MAHAMOUD (Chiconi)	5. Commission Développement Economique et Tourisme NassuhatiABDOU COLO (Tsingoni) Moissoukari MADI MARI (Sada) Assani ALI-MALLOU (Chiconi) Salima MAHADI (Mtsangamouji) Madihal MIKIDADI (Tsingoni) Mohamed Barrabé SAID (Mtsangamouji) Chakila AHAMADA (Tsingoni) Dhoirifia SAINDOU (Ouangani) Mikidachi ABDOU (Tsingoni)
2. Commission Foncier et urbanisme Dahalane Patrick HAMADA (Ouangani) MohamadiMoindjié MROIVILI (Tsingoni) Mohamed Ali HAMIDOU (Tsingoni) Soulaïmana YOUSSEUFFOU (Sada) HadhurinaSoufiani MAHAMOUD (Chiconi) Ibrahim, Salam ANTOINE (Sada) Mikidachi ABDOU (Tsingoni)	6. Commission Politique de la Ville et Logement Amina Moilim MROIVILI (Mtsangamouji) Salima MAHADI (Mtsangamouji) Assani ALI-MALLOU (Chiconi) MohamadiMoindjié MROIVILI (Tsingoni) Mohamed Barrabé SAID (Mtsangamouji) Dhoirifia SAINDOU (Ouangani) Zaidani HAROUNA (Sada) InchatSoilihi BACAR (Tsingoni) Fatima ALI (Tsingoni)
3. Commission Culture, Sport, Aménagement et Enseignement Ali AHMED-COMBO (Ouangani) Assani ALI-MALLOU (Chiconi) Kamaria Ben DOUKAINI (Ouangani) InchatSoilihi BACAR (Tsingoni) Mohamed Ali HAMIDOU (Tsingoni)	7. Commission des Finances Zaidani HAROUNA (Sada) Dahalane Patrick HAMADA (Ouangani) Aïda HOULAME (Sada) Mansour KAMARDINE (Mtsangamouji) Madihal MIKIDADI (Tsingoni)

Mohamed El Amin HAIDAR (Tsingoni) Binti MADI ASSANI (Ouangani) Aïda HOULAME (Sada) Fatima ALI (Tsingoni)	Mohamadi Moindjié MROIVILI (Tsingoni) Kamaria Ben DOUKAINI (Ouangani) Dhoirifia SAINDOU (Ouangani) Abdullah MATTOIR (Mtsangamouji)
4. Commission Environnement et Cadre de vie Assani ALI-MALLOU (Chiconi) Dahabia CHANFI (Sada) Laoui MAHAMOUDOU (Chiconi) Fatima ALI (Tsingoni) Aïda HOULAME (Sada) Mansour KAMARDINE (Mtsangamouji) Madi SAID (Ouangani) Salima MAHADI (Mtsangamouji)	8. Commission Organisation administrative Issoufi ATTOUMANI (Chiconi) Aïda HOULAME (Sada) Madihal MIKIDADI (Tsingoni) Chakila AHAMADA (Tsingoni) Fatima AHMED (Ouangani) Mohamed El Amin HAIDAR (Tsingoni) Abdullah MATTOIR (Mtsangamouji) Salima MAHADI (Mtsangamouji)

5°) Désigne les présidents de ces commissions comme suit :

Nom de la commission	Nom du Président de la commission
Commission d'aménagement	M. IBRAHIMA SAID Maanrifa
Commission Foncier et urbanisme	M. ABDOU Mikidachi
Commission Culture, Sport, Aménagement et Enseignement	M. AHMED-COMBO Ali
Commission Environnement et Cadre de vie	M. MADI Saïd
Commission Développement Economique et Tourisme	Mme ABDOU COLO Nassuhati
Commission Politique de la Ville et Logement	Mme MROIVILI Amina Moilim
Commission des Finances	M. HAROUNA Zaïdani
Commission Organisation administrative	M. ATTOUMANI Issoufi

Ainsi fait et délibéré, les conseillers communautaires ont tous signé sur le registre des délibérations,



Pour extrait conforme,

A TSINGONI, Le 09/04/2016

Le Président,

M. Zainoudine ANTOYISSA

